

la valorisation des contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires peut vous permettre de montrer aux financeurs et aux élus comment vous réaliser des beaux projets à des coûts très abordables, et de mettre en avant la vitalité de votre association.

Pourquoi valoriser ?

Vos associations trouveront dans la valorisation des contributions volontaires plusieurs intérêts :

• **Lors de négociations avec les financeurs publics, elle permet de :**

- Relativiser le poids des subventions publiques dans les ressources de votre association
- Démontrer le poids de l'autofinancement de votre association par son bénévolat et, ainsi, justifier que la subvention perçue ne couvre pas toutes les charges et ne peut donc pas correspondre au prix d'un service.
- Démontrer aux financeurs publics le dynamisme et le fort ancrage territorial de votre association

• **D'un point de vue fiscal**, une association peut sectoriser son activité lucrative si son activité non lucrative est prépondérante. Dans certains cas,

la prise en compte du bénévolat peut éviter l'assujettissement de l'ensemble de l'association.

• **Valoriser les contributions volontaires permet de connaître le coût réel d'une activité** (charges et contributions volontaires) et d'évaluer le coût nécessaire au bon fonctionnement de votre association. C'est aussi un moyen d'identifier la dépendance des contributions volontaires (bénévolat ou mises à disposition) et d'alerter votre association sur la fragilité de son modèle économique.

La valorisation des contributions volontaires permet plus largement de valoriser et de montrer, enfin, la force et le vrai poids économique du monde associatif !

Qu'est-ce qu'une contribution volontaire ?

Une contribution volontaire est l'acte par lequel une personne physique ou morale peut apporter à une autre un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci peut correspondre au bénévolat, aux mises à disposition de personnes, de biens ou de lieux, ainsi qu'aux dons en nature.

Les valoriser revient à les prendre en compte dans votre comptabilité (et surtout dans vos budgets prévisionnels et demandes de financement) en évaluant le coût qu'elles auraient représenté si vous aviez dû les payer. Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit.

Il s'agit par exemple :

• **Du bénévolat**: temps donné gracieusement par tous les bénévoles (responsables techniques, manutentionnaires...).

Ex: Des personnes présentes durant un événement organisé par votre association, qui travaillent pour cet événement

• **Des secours en nature**: dons de matériel, fournitures...

Ex: instruments, pupitres, fournitures de bureau...

• **Des prestations en nature**: mise à disposition de biens, meubles ou immeubles (utilisation de locaux, d'installations municipales, de véhicules personnels, matériel spécifique sans facturation...)

Ex: Votre association veut organiser un concert dans une salle des fêtes, la mairie la prête pour l'évènement

NB: Le temps passé par les stagiaires n'a pas vocation à être valorisé dans ce cadre. À noter que seul le bénévolat opérationnel peut être valorisé, et non le bénévolat de gestion (élus): dans une association, on ne peut pas valoriser le travail des élus dans la gestion de l'association elle-même, mais seulement lorsqu'ils effectuent des tâches opérationnelles pour l'association.

Tableau récapitulatif

Quoi? (charges)	Qui? (produits)	Comment?
Bénévolat	Bénévoles	Estimation financière du temps bénévole des membres et non membres de l'association
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	Prestataires	Prêt de matériel, locaux, services proposés gratuitement (impression de matériel promotionnel, de documents, livraison, création de supports de communication...)
Secours en nature	Dons en nature	Dons d'instruments, de fournitures administratives (papier, stylos, mallettes, matériel informatique...)

Comment calculer les différentes contributions volontaires en nature?

I. Le bénévolat

La première méthode consiste à estimer le temps de travail de chaque bénévole et à calculer ce qu'il coûterait s'il effectuait ce même travail de façon rémunérée (voir les modes de calcul au 3.).

→ Quel serait le salaire d'une personne embauchée pour effectuer la tâche assumée par le bénévole? Sachant que ce salaire dépend bien sûr des capacités financières de l'association mais également du droit du travail, et surtout des conventions collectives.

1. Conserver tout justificatif

→ La valorisation du bénévolat doit faire l'objet de fiches horaires, de récapitulatifs et de fiches de valorisation. Bien que de nature extra-comptable, tous ces justificatifs de la valorisation du bénévolat doivent être conservés pour répondre aux demandes des partenaires financiers et de l'administration fiscale si cette valorisation a donné lieu à des exonérations dans ce domaine.

On procède alors comme pour toute pièce comptable : sur chaque document sont mentionnés la date ou période, la nature et la quantité de l'opération ou du service, les modalités d'évaluation, le responsable ayant visé la pièce. On lui attribue alors un numéro d'ordre et on classe les documents suivant ce numéro qui est reporté chaque fois qu'il en est fait mention sur les fiches récapitulatives.

NB: Pour les demandes de financement, dans l'annexe aux comptes annuels et dans le rapport financier à l'assemblée générale, vous ne ferez qu'un tableau récapitulatif et l'exposé des méthodes de valorisation utilisées. Mais vous devez pouvoir fournir les justificatifs si cela vous est demandé.

2. Recenser les heures et les tâches

→ La première phase de la valorisation du bénévolat consiste en un recensement le plus complet possible des tâches effectuées par les bénévoles et du nombre d'heures qu'ils y ont consacrées. Le plus simple est de remplir d'abord une fiche par bénévole en notant au fur et à mesure les heures d'intervention et leur nature. La nature de la tâche doit être mentionnée avec assez de précision pour pouvoir ultérieurement la ranger dans une des catégories de valorisation (voir point 3).

3. Choisir la méthode de calcul d'évaluation

Il n'existe pas de méthode unique de valorisation des heures de bénévolat. L'idée de base est de valoriser au « coût de remplacement », c'est-à-dire s'il avait fallu faire appel à un salarié ou à un professionnel pour effectuer la tâche.

La méthode du SMIC (choisie par la plupart des associations pour sa facilité)

Sans éléments précis d'évaluation, la méthode la plus prudente et admise par les partenaires de l'association, est l'évaluation au SMIC. Il suffit, dans ce cas, de multiplier le nombre d'heures effectuées par le montant du SMIC horaire.
SMIC actuel: 9,22€ brut/h + charges patronales

La méthode du coût d'un salarié de l'association

La solution consiste à évaluer le travail bénévole comme s'il était réalisé par un salarié, ce dernier pouvant d'ailleurs déjà exister dans l'association et effectuer une partie des tâches nécessaires.

La méthode du coût de la prestation

Dans certains cas, il est possible de valoriser le coût qu'aurait facturé « au forfait » un prestataire extérieur. Par exemple, le bénévole réalise le site internet de l'association. Vous pouvez valoriser dans vos comptes ce type de prestations comme si un prestataire les avait réalisées, et donc sans tenir compte des heures passées.

II. Dons en nature

La valeur des dons doit être estimée en fonction de ce que cela aurait coûté à l'association si elle avait dû acheter la marchandise donnée

III. Prestations en nature

L'évaluation des prestations en nature doit se faire en fonction du coût du marché.

Le montant pris en compte correspond à ce que l'association aurait payé si elle avait acheté la prestation.

→ Quel serait le prix d'une location de salle pour un événement ?

→ Combien un prestataire aurait-il facturé ?

Exemple 1:

La mise en place d'un concert mobilise 8 bénévoles durant 150 heures environ.

Il s'agit alors d'évaluer ce que cela aurait coûté à l'association si elle avait payé ces bénévoles.

Le SMIC est à 9,22€ hors charges patronales, et donc environ 11€ avec les charges patronales.

L'embauche d'un salarié pour faire le travail réalisé par les 8 bénévoles aurait coûté à l'association :

150 heures de travail x 11€ par heure de travail = 1650€

La valorisation permet donc de calculer la valeur réelle du travail nécessaire.

Exemple 2 (illustré par le tableau) :

Recours à des bénévoles, des dons et des prestations en nature sur une période donnée, pour l'organisation d'un événement. Pour le calcul, nous choisirons la méthode du SMIC.

LA PARTIE VALORISATION D'UN BUDGET

CHARGES	€	PRODUITS	€
...		...	
...		...	
Total charges sans valorisation	65 000,00€	Total produits sans valorisation	65 000,00€
Emplois des contributions volontaires		Contributions volontaires	
Bénévolat: ouverture des portes, distribution programmes... ¹	3 000,00€	Bénévoles 1, 2, 3	3 000,00€
Don de 50 pupitres ²	500,00€	Conservatoire	500,00€
Prêt d'un local ³ (salle municipale)	1 500,00€	Mairie	1 500,00€
Reprographie des programmes et affiches ⁴	3 280,00€	Agence bancaire	3 280,00€
Total charges valorisations	8 280,00€	Total produits valorisations	8 280,00€
TOTAL CHARGES avec valorisations	73 280,00€	TOTAL PRODUITS avec valorisations	73 280,00€

1. Personnel bénévole: secours en nature

2. Dons en nature

3. Mise à disposition gratuite de biens

4. Mise à disposition gratuite de prestations en nature (prestataire extérieur)